



ACE ACHETE CHUBB POUR UN MONTANT DE 28.3 MILLIARDS DE DOLLARS EN ESPECES ET EN ACTIONS

Les métiers et expertises complémentaires vont permettre la création du leader du marché de l'assurance avec des capacités supérieures, en termes de produits, clients et réseaux de distribution.

La croissance et les rendements du plus grand réseau des États-Unis ainsi qu'une présence internationale accrue augmenteront le potentiel de profits, une croissance substantielle et une future création de valeur

La combinaison des deux groupes va générer une croissance et des revenus largement supérieurs à ceux qu'auraient pu générer les deux entités séparément.

La transaction bénéficiera immédiatement à la croissance du RPA (Revenu Par Action) et à la valeur comptable

Le nouveau groupe portera le nom réputé de Chubb

ACE Limited (NYSE: ACE) et The Chubb Corporation (NYSE: CB) ont annoncé aujourd'hui que les conseils d'administration des deux entreprises avaient approuvé à l'unanimité un accord définitif qui scelle l'acquisition de Chubb par ACE. Selon les termes de la transaction, les actionnaires de Chubb recevront 62,93 \$ par titre en numéraire et 0,6019 actions ACE. Sur la base du cours de clôture des actions ACE le 30 juin 2015, la valeur totale avoisine 124,13 \$ par titre Chubb, ou 28,3 \$ milliards en valeur globale. Ceci est l'équivalent de 125,87 \$ par titre Chubb en utilisant le cours moyen pondéré des volumes de l'action ACE sur 20 jours sur la période se terminant le 30 juin 2015. Au terme de cette transaction, les actionnaires de ACE posséderont 70 % de la nouvelle entité et les actionnaires de Chubb en posséderont 30 %. La contrepartie représente une prime avoisinant les 30 % par rapport au cours de clôture de Chubb de 95,14 \$ le 30 juin 2015.

Ensemble, ACE et Chubb formeront un leader mondial de l'assurance IARD pour les particuliers et les entreprises avec à la clé, une augmentation de la croissance et du potentiel de profit ainsi qu'un

équilibre exceptionnel de notre portefeuille grâce à une plus grande diversification de nos produits et donc une exposition réduite au cycle de marché de l'assurance IARD. La nouvelle entité demeurera une société en pleine croissance avec des produits complémentaires, des canaux de distribution et une segmentation client, un engagement mutuel à une discipline de souscription, un service indemnisation exceptionnel et une augmentation substantielle des données qui conduiront à de nouvelles opportunités de croissance aussi bien dans les marchés développés que ceux en développement. Ce rapprochement engendrera une efficacité qui donnera à l'entreprise la flexibilité nécessaire pour investir sur les personnes, dans la technologie, les produits et la distribution tout en améliorant la compétitivité de l'entreprise. En plus, la taille de son bilan et sa solidité feront entrer la nouvelle entité dans le groupe d'élite des compagnies d'assurance internationales. Au 31 décembre 2014, sur une base globale, la nouvelle entité disposait d'un total de capitaux propres et de cash d'environ 46 milliards de dollars, et des investissements et autres actifs pour une valeur de 150 milliards de dollars.

Croissance et potentiel de profit de la nouvelle entité

« Nous sommes heureux d'annoncer l'acquisition de Chubb, une entreprise renommée avec une grande marque, » a déclaré Evan G. Greenberg, Président et CEO de ACE Limited. « Cette transaction sert notre stratégie d'une manière significative et représente une occasion exceptionnelle de créer beaucoup de valeur sur une courte période aussi bien pour les actionnaires ACE que pour ceux de Chubb. Nous unissons deux grandes entreprises de souscription très complémentaires. Nous comptons nous améliorer mutuellement et créer une entreprise unique qui aura une plus grande croissance et un potentiel de profit qui dépassera la somme des deux compagnies prises séparément. »

Selon John D. Finnegan, Président et CEO de Chubb, « Ceci est une transaction très intéressante pour tous les actionnaires de Chubb et ACE. La combinaison rassemble deux entreprises très respectées et prospères avec des possibilités, des capacités, des biens et des implantations géographiques complémentaires. Nous sommes convaincus que cela produira une valeur substantielle au profit des actionnaires de Chubb, y compris une prime immédiate et une participation à l'avenir et la rentabilité d'une nouvelle entité bien positionnée. Nous nous réjouissons que la nouvelle entité adopte la marque de Chubb et voyons en cela l'affirmation du fait que les deux entreprises partagent le même engagement aux valeurs de qualité et de service attachées à cette marque. Nous avons hâte de commencer à travailler ensemble pour créer tout ce qu'il y a de mieux dans les assurances. »

Présence et capacités complémentaires

En ce qui concerne les affaires entreprises aux Etats-Unis, ACE propose une large gamme de produits et de services aux entreprises industrielles et commerciales, aux multinationales et aux ETI avec une distribution essentiellement au travers du courtage. Chubb s'adresse principalement aux entreprises du Middle Market , avec une large gamme de produits de spécialités et de caution via un grand réseau d'agences. Dans le domaine des assurances de personnes, Chubb est un fournisseur de premier plan en matière d'assurance des risques individuels des clients fortunés aux États-Unis, un marché de plus en plus prisé par ACE.

En dehors des États-Unis, ACE est un assureur de premier ordre présent dans 54 pays et disposant d'une large gamme de produits, d'une large clientèle et de grandes capacités de distribution. Les opérations de Chubb dans 25 pays compléteront et approfondiront la présence de ACE. ACE bénéficie d'une place de leader sur le marché des assurances de personnes (A&H) et les deux entités offrent des produits complémentaires au Canada, en Europe, en Asie et en Amérique latine. La nouvelle entité jouira d'une position principale en risques d'entreprises avec une large gamme de produits pour les entreprises de toutes tailles.

« Nous aurons un portefeuille bien équilibré avec une plus grande présence et des capacités dans les secteurs de produits moins exposés au cycle de l'assurance IARD, » a poursuivi M. Greenberg. « Nous avons des produits complémentaires. Quand l'un de nous n'est pas présent, l'autre l'est. Là où l'un de nous est fort, l'autre l'est davantage. Quand nous sommes sur les mêmes produits, l'un de nous est généralement plus présent pour les grandes entreprises tandis que l'autre sert davantage les ETI ou le Middle Market. Les données et les nouvelles connaissances que nous acquérons de nos compétences et expériences respectives nous permettront de le faire davantage. Par exemple, Chubb augmentera la capacité de ACE de servir les moyennes entreprises et dans le même temps ACE fournira plus de produits aux clients du Middle Market de Chubb et nos forces combinées nous permettront de conquérir les TPE globalement.

« En conclusion, nous tirerons bénéfice des cultures complémentaires de chacun, y compris une passion partagée pour la souscription et un service de gestion de sinistres exceptionnel. Opérant sous le nom de

Chubb, avec un bénéfice de souscription à long terme durable et une plus grande base de placements qui profiteront de taux d'intérêt élevés, nous gagnerons en opportunités de croissance et en efficacité. Ensemble, nous connaissons une croissance plus substantielle beaucoup plus rapidement, ce qui produira de plus grands revenus qui n'auraient pas été possibles avec deux entreprises distinctes. Nous sommes impatients d'accueillir les employés expérimentés de Chubb ainsi que leurs clients et partenaires de distribution dans la famille ACE. »

Rendements attrayants pour les actionnaires

La transaction permettra d'accroître immédiatement le bénéfice par action et la valeur comptable, pour atteindre la troisième année, une augmentation de plus de 10 % du BPA et une croissance du ROE. Le retour sur investissement devrait dépasser le coût du capital de ACE d'ici deux ans et afficher un rendement à deux chiffres d'ici la troisième année. La valeur nette comptable par action devrait retrouver ses niveaux actuels en trois ans.

Équipe de direction, conseil d'administration et siège social

Une fois la transaction achevée, le nouveau groupe sera dirigé par M. Greenberg, en tant que Président et CEO. M. Finnegan a accepté sa nomination au poste de vice-président exécutif pour les affaires extérieures d'Amérique du Nord et participera au processus d'intégration. Le Conseil d'administration du Groupe passera de 14 à 18 membres avec l'ajout de quatre administrateurs indépendants issus du Conseil d'administration actuel de Chubb.

Chubb continuera d'opérer sous son nom, tandis que le Groupe adoptera le nom de Chubb à l'échelle mondiale. Le Groupe ainsi formé demeurera une société suisse dont le siège principal sera situé à Zurich. Le siège de Chubb situé à Warren, New Jersey, abritera une part importante des fonctions de siège de la division nord-américaine du Groupe. ACE maintiendra une solide présence à Philadelphie, siège actuel de sa division Amérique du Nord.

Financement, rendements, clôture et approbations

ACE entend financer la part due en espèces de la transaction par une combinaison de 9 milliards de dollars de liquidités excédentaires de ACE et de Chubb, et une émission d'obligations de premier rang de 5,3 milliards de dollars, dont la structure de maturité reste à déterminer. ACE vise un ratio dette/capital total d'environ 20 % après l'acquisition, conformément aux lignes directrices en matière de notation de la société.

D'ici la troisième année après la clôture, la société prévoit de réaliser des économies annuelles d'environ 650 millions de dollars avant impôts sur les activités se chevauchant entre les deux entités. La société entend également dégager une croissance solide découlant d'une augmentation substantielle de ses revenus. D'ici la cinquième année, l'accroissement des bénéfices devrait se répartir entre revenus et synergies sur le plan des dépenses. Les rendements ainsi créés conféreront une flexibilité accrue à la société qui sera alors en mesure d'investir dans ses ressources humaines, sa technologie, ses produits et sa distribution.

La transaction devrait être conclue au premier trimestre 2016, sous réserve de l'approbation par les actionnaires de ACE et de Chubb, de l'arrivée à expiration ou à terme de la période d'attente applicable en vertu du Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act de 1976 et des approbations par les autorités de réglementation compétentes.

Conseillers

Morgan Stanley & Co. LLC intervient à titre de conseiller financier et Sullivan & Cromwell LLP à titre de conseiller juridique de ACE. Guggenheim Securities, LLC est le conseiller financier et Wachtell, Lipton, Rosen & Katz le conseiller juridique de Chubb.

Informations relatives au Webcast de téléconférence et numéros de téléphone à composer

ACE et Chubb a organisé une téléconférence conjointe le 1^{er} juillet à 8 h 30, heure de New York. La téléconférence était accessible via Webcast en direct à partir des sections Relations avec les investisseurs des sites Web de ACE et de Chubb sur www.acegroup.com ou www.chubb.com. Il sera possible de revoir la conférence par rediffusion jusqu'au mercredi 15 juillet 2015. Ensuite, le Webcast sera disponible à partir des archives pendant un mois. Pour écouter la téléconférence en rediffusion, veuillez composer le 888-203-1112 (aux Etats-Unis) ou le 719-457-0820 (depuis l'international), code d'accès 3219329.

Des informations complémentaires concernant la transaction seront publiées aux sections des relations avec les investisseurs sur les sites Web acegroup.com et chubb.com.

A propos du Groupe ACE

Le Groupe ACE est l'une des plus grandes compagnies d'assurance IARD au monde. Présente dans 54 pays, ACE offre des couvertures d'assurance dommages aux particuliers et aux entreprises, d'assurance maladie et accidents complémentaire personnelle, de réassurance et d'assurance vie à une large gamme de clients très diversifiée. ACE Limited, la société mère du Groupe ACE, est cotée au New York Stock Exchange (NYSE : ACE) et est une composante de l'indice S&P 500. Pour plus d'informations, consultez le site www.acegroup.com.

A propos de Chubb

Depuis 1882, les membres du Chubb Group of Insurance Companies offrent des produits d'assurance IARD à des clients présents dans le monde entier. Ces produits sont distribués par le biais d'un réseau mondial de courtiers et d'agents indépendants. Le Chubb Group of Insurance Companies est connu pour sa solidité financière, son expertise en matière de souscription et de prévention des sinistres, ses produits sur mesure s'adaptant aux besoins de clients très fortunés et de sociétés sur certains marchés de niche et segments industriels et pour la qualité exceptionnelle de son service de gestion des sinistres.

Le Chubb Group of Insurance Companies est une dénomination commerciale utilisée pour désigner un groupe de compagnies d'assurance incorporées séparément sous la propriété commune de The Chubb Corporation. The Chubb Corporation est cotée au New York Stock Exchange (NYSE : CB) et, à travers son réseau de filiales, elle emploie près de 10 300 personnes en Amérique du Nord, en Europe, en Amérique latine, en Asie et en Australie. Pour de plus amples informations concernant The Chubb Corporation, y compris la liste des assureurs du Chubb Group of Insurance Companies, veuillez consulter www.chubb.com.

Déclarations prospectives

Toutes les déclarations prospectives figurant dans ce communiqué de presse concernant l'acquisition de Chubb, la performance potentielle à l'issue de la transaction ou autres traduisent les points de vue actuels de ACE à l'égard d'évènements, de transactions commerciales et de performance opérationnelle futures et sont des déclarations en vertu de la Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Dans certains cas, les déclarations prospectives se traduiront par l'utilisation du futur ou du conditionnel ou de mots tels que « pourrai(en)t », « devrai(en)t », « prévoir », « anticiper », « entendre », « penser », « estimer », « potentiel », « futur(es) », « projections », et d'autres mots similaires. Toutes les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes dont pourraient découler des divergences de résultats, parfois importantes, par rapport aux déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives incluent, sans s'y limiter, des déclarations relatives aux bénéfices de la transaction proposée entre ACE et Chubb, notamment des résultats financiers futurs, aux plans, objectifs et intentions de ACE et de Chubb, au calendrier prévu pour l'achèvement de la transaction et d'autres déclarations ne correspondant pas à des faits historiques. D'autres facteurs importants qui pourraient entraîner des divergences, potentiellement substantielles, par rapport aux prévisions des déclarations prospectives, incluent sans s'y limiter, les facteurs suivants : incapacité à achever la transaction dans les délais impartis, incapacité à achever la transaction en raison de l'incapacité des actionnaires de Chubb à signer l'accord de transaction ou l'incapacité des actionnaires de ACE à approuver, entre autres, l'émission d'actions ordinaires de ACE dans le cadre de l'acquisition, l'incapacité à remplir d'autres conditions nécessaires à l'achèvement de la fusion, notamment l'obtention des approbations requises de la part des autorités de réglementation, l'incapacité à aboutir à la clôture de la

transaction pour toute autre raison, la possibilité qu'un des avantages prévus de la transaction proposée ne se réalise pas, le risque que l'intégration des opérations de Chubb à celles de ACE prennent beaucoup plus de temps que prévu ou qu'elle soit plus coûteuse ou plus compliquée que prévu, les problèmes d'intégration et de rétention de collaborateurs clés, l'effet de l'annonce de la transaction sur les relations d'affaires, les résultats opérationnels et les affaires en général de ACE, de Chubb ou du Groupe ainsi formé, respectivement, la possibilité que les synergies et les économies prévues dans le cadre de la fusion ne se réalisent pas ou ne se réalisent pas dans les délais prévus, la possibilité que la transaction s'avère plus coûteuse que prévu, y compris en raison d'évènements ou de facteurs inattendus, la possibilité que l'attention des dirigeants se détourne des opérations commerciales en cours et des opportunités d'affaires, de façon générale l'état et l'évolution de la concurrence, des conditions économiques, de l'environnement politique et du marché et les actions menées ou les conditions imposées par les autorités de réglementation des Etats-Unis et étrangères. Par ailleurs, vous devez tenir compte attentivement des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient affecter les résultats futurs du Groupe ainsi formé décrits à la section intitulée « Facteurs de risque » de la sollicitation de procuration/du prospectus commun(e) à fournir aux actionnaires respectifs de ACE et de Chubb et figurant dans les dossiers de dépôt respectifs de ACE et de Chubb auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») et disponibles sur le site Web de la SEC à www.sec.gov, comprenant les sections intitulées « Facteurs de risque » dans le Rapport annuel de ACE sur le formulaire 10-K pour la période terminée le 31 décembre 2014 déposé auprès de la SEC le 27 février 2015 et la section « Facteurs de risque » du Rapport annuel de Chubb sur le formulaire 10-K pour l'année terminée le 31 décembre 2014, déposé auprès de la SEC le 26 février 2015. Vous ne devez pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, qui ne sont valables qu'à la date du communiqué de presse. ACE n'est nullement tenue de fournir publiquement des mises à jour ou des révisions de ses déclarations prospectives, même en cas d'émergence de nouvelles informations ou de survenance d'évènements.

Où trouver plus d'informations

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'acquisition de titres ou de vote ou d'approbation. Ce communiqué de presse peut être considéré comme une sollicitation à l'égard de la transaction proposée entre ACE et Chubb. Dans le cadre de la transaction proposée, ACE

entend déposer une déclaration d'enregistrement sur un formulaire S-4, contenant une sollicitation de procuration/un prospectus commun(e) auprès de la SEC. La sollicitation de procuration/le prospectus commun(e) final(e) devra être transmis aux actionnaires de ACE et de Chubb. Ce communiqué de presse ne remplace pas la déclaration d'enregistrement, la sollicitation de procuration/le prospectus commun(e) définitif/ve ou tout autre document déposé par ACE ou Chubb auprès de la SEC ou transmis aux actionnaires dans le cadre de la transaction proposée. Tous les actionnaires sont fortement incités à lire tous les documents concernés déposés auprès de la SEC, y compris la sollicitation de procuration/le prospectus commun(e), car ils contiennent des informations importantes concernant la transaction proposée.

Les actionnaires peuvent obtenir des exemplaires de la sollicitation de procuration/du prospectus commun(e) et d'autres documents déposés auprès de la SEC (lorsque disponibles) gratuitement sur le site Web de la SEC, <http://www.sec.gov>. Des exemplaires des documents déposés auprès de la SEC par ACE seront mis à disposition gratuitement sur le site Web de ACE à l'adresse www.acegroup.com. Des exemplaires des documents déposés auprès de la SEC par Chubb seront mis à disposition gratuitement sur le site Web de Chubb à l'adresse www.chubb.com.

Participants à la sollicitation

ACE, Chubb et leurs directeurs, directeurs généraux et autres membres de la direction et employés respectifs peuvent être considérés comme participants à la sollicitation de procuration dans le cadre de la transaction proposée. Des informations concernant les directeurs et les directeurs généraux de ACE sont disponibles sur la sollicitation de procuration de l'Assemblée générale de 2015 de ACE, déposée auprès de la SEC le 8 avril 2015 et le Rapport annuel de ACE sur le formulaire 10-K pour la période terminée le 31 décembre 2014 déposé auprès de la SEC le 27 février 2015. Des informations concernant les directeurs et les directeurs généraux de ACE sont disponibles sur la sollicitation de procuration de l'Assemblée générale de 2015 de Chubb, déposée auprès de la SEC le 13 mars 2015 et le Rapport annuel de Chubb sur le formulaire 10-K pour la période terminée le 31 décembre 2014 déposé auprès de la SEC le 26 février 2015. D'autres informations concernant les participants à la sollicitation de procuration et une description de leurs intérêts directs et indirects, en fonction de leurs participations ou autre, seront incluses dans la sollicitation de procuration/le prospectus commun(e) et d'autres documents déposés

auprès de la SEC. Vous pouvez obtenir des exemplaires gratuits de ces documents de la manière décrite plus haut.

Contacts du Groupe ACE

Investisseurs : Helen Wilson, 441-299-9283, helen.wilson@acegroup.com

Médias : Jeffrey Zack, 212-827-4444, jeffrey.zack@acegroup.com

ou

Joele Frank, Wilkinson Brimmer Katcher

Joele Frank/Steve Frankel/Averell Withers

212-355-4449

Contacts de Chubb

Investisseurs : Glenn Montgomery, 908-903-2365

Médias : Mark Greenberg, 908-903-2682

ou

Sard Verbinnen & Co

George Sard/Paul Scarpetta/Jared Levy

212-687-8080